



Changement de régime matrimonial

Par **alexandre9124**, le **02/04/2008** à **17:23**

Bonjour ,

Je vais changer de régime matrimonial , à savoir , passer du régime de la communauté réduite aux acquêts , (régime depuis notre mariage en 1980) au régime de séparation de biens .

En cas de divorce , ce nouveau contrat , me permettra-t-il d' échapper au versement d' une prestation compensatoire , ou d' une rente , etc...

Divorce par consentement mutuel envisagé.

Merci par avance de vos réponses .

Bien cordialement .

Par **Jurigaby**, le **02/04/2008** à **22:18**

Bonjour.

Non, le mariage avec séparation de biens peut très bien entraîner le versement d'une prestation compensatoire. Cette dernière est liée au divorce et non au régime matrimonial.